

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux le **29 novembre** à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le **24 novembre** s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Thierry MONIN, Maire**.

PRÉSENTS

Mmes, MM. Thierry MONIN, Alain ETIEVENT, Michèle SCHILTE, Thibaud FALCOZ, Florence SURELLE, François-Joseph MATHEX, Joseph JACQUEMARD, Jean-Pierre SANTON, Eric LAZARD, Victoria CESAR, Adeline GIRARD, Catherine GIACOMETTI, Ophélie DUPONT, Mathieu TATOUT

EXCUSÉS ou ABSENTS

Mmes, MM. Gaëlle PETIT-JEAN (pouvoir donné à Victoria CÉSAR), Emilie RAFFORT, Sandra ACHOUR, Michaël RAFFORT, Maxime BRUN

En exercice	19
Présents	14
Suffrages exprimés	15
Vote pour	15
Vote contre	0

Validation du schéma de transition écologique et sociale « Mériberl 2038 » et de son premier plan d'actions 2022-2025

DÉLIBÉRATION N° 156/2022

Monsieur le Maire expose :

Par délibération 105-2021 du 7 juillet 2021, la commune des Allues s'est engagée dans une démarche de transition écologique et sociale baptisée "Mériberl 2038".

Cet engagement illustre la volonté de structurer davantage les actions en faveur du développement durable et ainsi d'accélérer la transition environnementale du territoire, dans un contexte national et mondial particulièrement difficile lié aux crises sanitaire, sociale et économique d'une ampleur exceptionnelle qui se succèdent depuis quelques années.

Les effets des changements climatiques sont aujourd'hui tangibles, y compris dans les zones de montagne. Ils mettent en péril les équilibres naturels et économiques passés. La démarche Mériberl 2038 vise à donner un cap clair et partagé pour le développement durable de la vallée des Allues.

Elle est mue par deux dynamiques qui convergent et s'additionnent.

La première est celle d'une volonté politique locale, au démarrage d'un nouveau mandat, de déployer un projet structurant pour engager le territoire dans une nouvelle voie en réponse aux défis environnementaux et sociétaux qui se font jour et aux attentes sociétales de plus en plus fortes sur le sujet.

La seconde est un mouvement de fond de l'ensemble des acteurs publics, de l'Etat et des autres échelons de collectivités qui fixent des cadres stratégiques et des objectifs réglementaires de plus en plus ambitieux. Celui-ci s'accélère aujourd'hui dans le contexte de

crise énergétique mondial, avec des attentes gouvernementales accentuées en matière de sobriété énergétique.

Très concrètement, la démarche « Méribel 2038 » vise à élaborer puis mettre en œuvre des plans d'actions collectifs successifs jusqu'en 2038 pour s'engager résolument dans la transition écologique et sociale de la commune et du territoire. Le choix de la date de 2038 est à la fois symbolique, puisqu'il s'agira de l'anniversaire des 100 ans de la station, mais aussi technique, puisqu'il s'agit d'une échéance à la fois accessible mais aussi suffisamment éloignée pour pouvoir mener des actions de fond structurantes.

Principes structurants

Afin de mener cette démarche « Méribel 2038 », les principes méthodologiques suivants ont été mis œuvre :

- Une gouvernance organisée et un pilotage du projet par la commune ;
- L'exemplarité communale ;
- Un plan d'actions partenarial ;
- Une participation élargie à toutes les échelles et des collaborations supracommunales ;
- Une évaluation partagée et une amélioration en continu ;
- Une communication continue au fil du projet ;
- Une vision transversale et prospective.

Un premier état des lieux

Un premier état des lieux réalisé en 2021 sur les actions déjà engagées en matière de transition écologique sur le territoire a permis de mettre en lumière :

- Une multitude d'actions déjà engagées, dont certaines structurantes et souvent méconnues ;
- Une envie d'agir de la part des services communaux et des partenaires ;
- Le souhait des partenaires d'aller vers une direction claire et globale pour le territoire ;
- Une faible structuration ou une absence de stratégie pour l'ensemble des acteurs ;
- Un manque de suivi des actions et de leurs résultats.

La démarche Méribel 2038 constitue donc, à l'aune de ce diagnostic, une opportunité réelle pour structurer et dessiner une stratégie et un suivi des actions locales.

Un travail partenarial et concerté

Sur cette base, un travail de concertation large et sur plusieurs plans a été engagé, en interne à la mairie tout d'abord, puis en externe.

En effet, la mobilisation collective permet d'imaginer une transition et des projets plus ambitieux en assurant que ces derniers soient partagés, mutualisés et cohérents. Des échanges ont donc été engagés avec les différents partenaires locaux. Acteurs de la gestion d'espaces naturels (Office National de la Forêt, Parc national de la Vanoise), acteurs économiques (Méribel Alpina, Société des 3 Vallées, Suez) et institutionnels (Communauté de Communes Val Vanoise, Office de Tourisme de Méribel, Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise, Comité d'organisation des mondiaux 2023, Université Savoie Mont Blanc, Club des Sports de

Méribel) se sont engagés à poursuivre leurs actions préexistantes ou à en porter de nouvelles dans le cadre de Méribel 2038. Chaque structure reste responsable de la mise en œuvre de ses actions mais ainsi rassemblées, elles engagent moralement l'ensemble du collectif.

Ce premier niveau de partenariat a vocation à s'étendre : associations, structures techniques, autres collectivités ou financeurs pourront progressivement ajouter leur contribution au travail collectif.

Les socioprofessionnels du territoire ont également été sollicités pour un premier échange. Leur intégration dans le dispositif et leur contribution aux plans d'actions à venir apparaissent indispensables à la réussite de la démarche.

Participation citoyenne

Parallèlement, une concertation citoyenne a été engagée au travers de diverses consultations des habitants.

L'ensemble des éléments issus de la concertation fait l'objet d'un retour formalisé auprès des habitants, dans le cadre de différents supports.

Certaines suggestions ont été traduites directement dans des actions opérationnelles du plan d'actions. D'autres nécessiteront des approfondissements ou s'avèrent techniquement ou réglementairement inapplicables (propositions non conformes à la réglementation, infaisabilité technique, problème de prérogatives...). Il peut également arriver que certaines ne soient pas validées suite à des arbitrages financiers ou politiques.

La participation citoyenne se poursuivra à différents niveaux au cours de la vie de la démarche.

Bilan carbone

Un bilan carbone a par ailleurs été réalisé sur les données de référence de 2019, dernière année complète de fonctionnement de la commune, hors crise. Le périmètre d'étude comprenait le fonctionnement de la mairie, l'ensemble des DSP communales ainsi que les activités du Club des Sports et de l'Office de Tourisme.

Ses principaux résultats ont été présentés aux membres du conseil municipal en commission environnement élargie le 14 novembre 2022. Ils ont permis de préciser les objectifs à fixer pour de nombreuses actions de l'axe stratégique "Adopter un modèle sobre et décarboné".

Les objectifs stratégiques

La stratégie Méribel 2038 vise l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs destinés à être partagés avec l'ensemble des acteurs du territoire.

- Oeuvrer pour un modèle de développement équilibré respectueux des ressources et des milieux;
- Contribuer à la lutte contre le changement climatique par une réduction des émissions de gaz à effets de serre de nos activités, s'inscrivant dans une trajectoire visant la neutralité carbone à horizon 2050 ;
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique : ceux déjà constatés et ceux que l'on ne pourra éviter ;
- Préserver la richesse de notre patrimoine naturel et architectural par des actions de protection, de sensibilisation et de valorisation des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages ;

- Être économe dans l'utilisation des ressources locales et non locales (eau, énergie, foncier...) et veiller à limiter toutes formes de pollutions ;
- Faire des Allues un territoire où il fait bon vivre à l'année ;
- Maintenir et renforcer la cohésion sociale au sein du tissu communal et la solidarité entre les habitants, les générations et avec les territoires voisins ;
- Être pleinement acteur d'une dynamique territoriale sur la transition écologique et sociale par une collaboration avec les différents acteurs impliqués, sur le territoire et au-delà.

Le plan d'actions 2022-2025

Le schéma de transition écologique Méribel 2038 sera mis en œuvre via des plans d'actions successifs, adossés aux mandats électoraux. Un premier plan d'action est donc présenté pour la période 2022-2025. Il est organisé autour de 4 axes stratégiques et de 32 objectifs opérationnels.

Les 4 axes stratégiques sont les suivants :

- Axe 1 - Tous impliqués !
- Axe 2 - Adopter un modèle sobre et décarboné
- Axe 3 - Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources
- Axe 4 - Bien vivre aux Allues

Le plan d'actions présente 100 actions, dont 51 portées par la commune, 44 portées par des partenaires et 5 multipartenariales (plus de 2 partenaires).

Ce premier plan d'action représente un budget cumulé, toutes structures confondues, de plus de 42 millions d'euros sur 4 ans dont 47.5 % portés par la commune (hors DSP et subventions éventuelles).

Les budgets prévisionnels des actions seront ajustés chaque année à l'occasion des bilans annuels d'exécution du plan d'actions et nécessiteront leur inscription au budget annuel des différentes structures.

- *Vu la Charte de l'environnement intégrée à la constitution française depuis 2005 mentionnant le fait que « les politiques publiques doivent promouvoir le développement durable »,*
- *Vu le Code général des collectivités territoriales,*
- *Vu les engagements des collectivités locales françaises prises lors du sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002,*
- *Vu le cortège législatif en matière de transition écologique et notamment les lois n° 2009-967 du 3 août 2009 et n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dites « Lois Grenelle », faisant des collectivités territoriales des acteurs majeurs du développement durable et la loi "Résilience et climat" n°2021-1104 du 22 août 2021,*
- *Vu la stratégie nationale bas carbone adoptée par le décret n°2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,*
- *Vu la délibération 105-2021 du 7 juillet 2021 relative à l'engagement de la Commune des Allues dans une démarche de développement durable "Méribel 2038",*
- *Vu le rapport de diagnostic environnemental établi par le bureau d'étude Damoé et remis en juin 2021,*

- *Vu l'ensemble des réunions techniques bilatérales menées avec les partenaires entre octobre 2021 et octobre 2022,*
 - *Vu la réunion du Think Tank de l'Office de Tourisme en date du 14 avril 2022,*
 - *Vu la délibération 92-2022 du 30 juin 2022 relative au partenariat avec la chaire tourisme durable de l'Université Savoie Mont Blanc,*
 - *Vu le courrier du Directeur de l'Agence Savoie Mont Blanc de l'ONF en date du 12 septembre 2022,*
 - *Vu le courrier du Directeur de l'Agence Alpes de SUEZ en date du 14 septembre 2022,*
 - *Vu la délibération 157/2022 relative à la convention d'action partenariales avec le Parc national de la Vanoise,*
 - *Vu l'avis des commissions municipales suivantes sur l'avancement de la démarche et les actions Méribel 2038 : commissions environnement du 7 décembre 2021, du 21 mars 2022, du 24 mai 2022, du 18 juillet 2022, du 19 septembre 2022 et du 7 novembre 2022 ; commissions travaux en date du 9 août 2022 et du 13 septembre 2022, commission illuminations festives en date du 16 mars 2022 ; commissions de circulation en date du 1^{er} juillet 2022 et du 17 octobre 2022 ; commissions sociale en date 19 mai 2022 et du 4 octobre 2022, commission scolaire en date du 7 novembre 2022, commission urbanisme en date du 25 octobre 2022, commissions domaine skiable en date du 19 avril 2022, du 29 juin 2022, du 18 octobre 2022 et du 24 octobre 2022, commissions tourisme en date du 14 novembre 2022,*
 - *Vu le séminaire de présentation du projet de plan d'actions à l'ensemble des partenaires contributeurs en date du 10 octobre 2022,*
 - *Vu l'avis de la commission environnement élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal sur le bilan carbone du territoire des Allues en date du 14 novembre 2022.*
- CONSIDÉRANT notre responsabilité vis-à-vis des générations futures et l'urgence climatique ;
- CONSIDÉRANT les objectifs de la stratégie nationale bas carbone : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français ;
- CONSIDÉRANT que, si les enjeux sont mondiaux, c'est au niveau de chaque territoire que les politiques de développement durable doivent être mises en œuvre ;
- CONSIDÉRANT les résultats du bilan carbone du territoire communal réalisé en 2022 sur les données de référence 2019 ;
- CONSIDÉRANT la concertation menée pendant plus d'un an avec les partenaires principaux du territoire et dans le cadre d'une concertation citoyenne ;
- CONSIDÉRANT le besoin de fixer un cap clair en matière de transition écologique et sociale via une gouvernance organisée et un pilotage du projet Méribel 2038 par la commune ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un plan d'actions multithématique, partenarial et transversal visant à enclencher de manière efficace les différents leviers de la transition écologique et sociale ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'une évaluation partagée régulière qui permettra de suivre l'avancement du plan d'actions et de rectifier le cas échéant les orientations prises pour s'améliorer en continu ;

- CONSIDÉRANT la nécessité d'une communication continue au fil du projet permettant de rendre compte sur son avancement ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'une action communale exemplaire ;
- CONSIDÉRANT que la démarche Méribel 2038 est une démarche de progrès créatrice de valeurs pour tout le territoire.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- APPROUVE le schéma de Transition écologique et sociale Méribel 2038 tel que ci-annexé,
- APPROUVE le plan d'actions associé pour la période 2022-2025 ci-annexé,
- APPROUVE les principes méthodologiques structurants sus-mentionnés devant guider la démarche « Méribel 2038 » et en particulier d'animer la démarche, d'en faire une évaluation régulière, de rechercher l'exemplarité des actions communales, de rendre compte via une communication continue et de poursuivre la concertation citoyenne engagée tout au long du projet et M'AUTORISER à les mettre en œuvre,
- ÉLARGIT en tant que de besoin et dans la mesure du possible le champ des partenariats du projet Méribel 2038,
- REMERCIE l'ensemble des partenaires contributeurs,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile et nécessaire à la mise en œuvre de la démarche.

Transmission : service équipements station et aménagement durable de la montagne

Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry MONIN

